

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2016

---

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE50

présenté par

Mme Battistel, Mme Marcel, M. William Dumas, M. Dupré, M. Pupponi, M. Pellois, M. Castaner,  
M. Calmette, Mme Chabanne, M. Chassaigne, Mme Fabre, M. Le Roch et M. Terrasse

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 3, après le mot :

« majoritaire, »,

insérer les mots :

« d'un député et d'un sénateur, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir qu'un député et un sénateur sont nommés au sein du comité de massif.